

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

Le cinq juin deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, la Maire.

PRÉSENTS : Mme. CAZALA-CROUTZET, Mme. DARETS, Mme. GUITARD, Mme. LABOURDETTE, M. BALASQUE, M. COURADET, Mme. LABAT, Mme. TOUZET, Mme. GARROCO, M. COVEZ, Mme. GUÉRAÇAGUE, M. LE MERCIER, M. PÉMOULIÉ, Mme. DARRIGRAND, M. COM-NOUGUÉ

REPRESENTÉS : Mme. MARRACQ (pouvoir à Mme. LABAT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme. DARETS), M. CLAVARET (pouvoir à Mme. CAZALA-CROUTZET), M. DELOT (pouvoir à M. LE MERCIER)

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALASQUE

Délibération n° 25-06-24 : Cantine scolaire – Tarif des repas année scolaire 2024/2025

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'augmentation du prix des repas de la cantine n'est plus encadrée par arrêté préfectoral, l'assemblée est libre de déterminer le nouveau tarif.

Madame la Maire rappelle que le tarif appliqué à la rentrée scolaire 2023/2024 était de 3,70 €.

Madame la Maire informe par ailleurs que le marché de fourniture des repas arrive à échéance à la fin de cette année scolaire et que les démarches de renouvellement du marché sont engagées. Il convient toutefois de fixer le tarif de la cantine pour la rentrée scolaire 2024/2025 dès à présent.

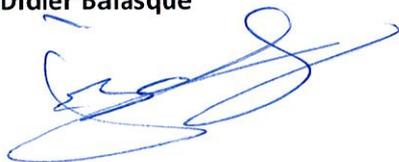
Aussi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif de la cantine à partir de la rentrée scolaire 2024/2025 en le fixant à 3,90 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

Décide que le prix du repas servi à la cantine scolaire à la rentrée scolaire 2024/2025 sera fixé à 3,90 €

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque



Pour extrait conforme,

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

